

Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile [Juillet 2017](#)

Agenda du GPA

Commission QHSE : Mardi 26 Septembre 2017

Commission BPEE : Mardi 26 Septembre 2017

Commission Ressources Humaines : Jeudi 28 Septembre 2017

Comité de Liaison Automobile : Jeudi 5 Octobre 2017

Conseil d'Administration : Jeudi 5 Octobre 2017

[Lire la suite](#)

Matinée Innovation GPA : Présentation de nouvelles solutions d'assemblages multi-matériaux et plasturgie

Jeudi 21 Septembre 2017 - 9h00-12h30

Présentation des procédés GAMING Engineering

L'allègement par l'adoption des conceptions multi-matériaux est une réelle opportunité pour les membres du GPA mais certaines problématiques techniques font encore obstacle à l'avènement de ce potentiel de croissance.

Comment lever ces freins, et en particulier celui de l'assemblage...

- Comment réaliser économiquement des assemblages performants mixant de l'acier, de l'aluminium et des pièces plastiques et composites ?
- Comment faire progresser la compétitivité des pièces composites ?
- Comment réduire le coût de la fonctionnalisation des pièces plastiques ?

La société GAMING Engineering viendra présenter des réponses concrètes :

- Solutions de fixation innovantes permettant des intégrations « one-shot »,
- Nouveaux procédés de fabrication hautes cadences permettant de réduire le prix des inserts (vidéo à l'appui !)

[Programme GAMING Engineering 21 09 2017](#)

Evènements extérieurs

Congrès International SFIP–SIA Tendances décors et matières

4 et 5 octobre 2017 à Mulhouse

[Lire la suite.](#)

EQUIP'AUTO 2017

du 17 au 21 Octobre 2017 - Paris Porte de Versailles

www.equipauto.com

SOLUTRANS 2017

du 21 au 25 Novembre 2017 - Lyon Eurexpo

www.solutrans.fr

Prix LUTB – PFA "Low-Emission Driveline"

LUTB Transport & Mobility Systems et la PFA Filière Automobile et Mobilités organisent le Prix LUTB – PFA « Low-Emission Driveline », à l'occasion du salon SOLUTRANS qui se déroulera du 21 au 25 novembre 2017 à Lyon.

Ce prix a pour vocation de mettre en lumière des produits techniquement innovants et remarquables et est ouvert à toutes les entreprises, centres de recherche et laboratoires français et étrangers.

Le lauréat sera choisi par un jury de professionnels français et étrangers, selon des critères liés à la technologie, le potentiel marché, la performance et la valeur économique.

<http://www.pfa-auto.fr/2017/06/23/candidature-prix-lutb-pfa-low-emission-driveline-solutrans/>

FORMATIONS GPA Services

 IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 version 2015

Mardi 19 et Mercredi 20 Septembre 2017

Parue le 1er octobre dernier, la norme IATF 16949 : 2016 vient de remplacer la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.

Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui ont l'obligation d'être certifiés pour pouvoir livrer les constructeurs.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, **complétées par les attentes de l'industrie automobile**.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leardeaship. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Pour les entreprises déjà certifiées, la date de **passage à la nouvelle version est à effectuer avant le 14 Septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO/TS 16949 : 2009 devient invalide et nécessite un audit initial**.

[Lire la suite.](#)

 Autres Formations

La Réglementation Environnement : Mercredi 6 Septembre 2017


La Réglementation Hygiène Sécurité : Jeudi 7 Septembre 2017

L'ISO 14001 version 2015 : Mardi 3 Octobre 2017

REACH & la Plasturgie - Mardi 6 Février 2018

[Lire la suite.](#)

FISCAL

 La Commission Européenne propose de nouvelles règles de transparence pour les intermédiaires

La Commission Européenne a proposé de nouvelles règles de transparence strictes pour les intermédiaires, tels que les conseillers fiscaux, les comptables, les banques et les

avocats, qui conçoivent et font la promotion des dispositifs de planification fiscale pour leurs clients. Les dispositifs transfrontières de planification fiscale qui comportent certaines caractéristiques et sont à l'origine de pertes potentielles de recettes pour les pouvoirs publics devront désormais faire automatiquement l'objet d'une déclaration aux autorités fiscales avant qu'ils ne soient utilisés. Les États membres échangeront automatiquement les informations qu'ils reçoivent sur les dispositifs de planification fiscale au moyen d'une base de données centralisée, ce qui leur permettra de détecter suffisamment tôt les nouveaux risques d'évasion et de prendre des mesures pour neutraliser les dispositifs dommageables

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1663_fr.htm

Source : Infos MEDEF

HSE

Le GPA réaffirme son engagement au GLOBAL COMPACT

Le GPA a réaffirmé, en juillet 2017, son engagement à soutenir les 10 principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

[Lire la suite.](#)

Lancement par l'ADEME du dispositif ORPLAST2

Le dispositif ORPLAST 2 de l'ADEME, visant à augmenter l'utilisation des matières plastiques issues du recyclage, est lancé. Cette seconde édition devrait bénéficier d'une enveloppe équivalente à celle de l'an dernier à savoir 15 millions d'euros d'aide au seul bénéficiaire des plasturgistes. ORPLAST 2 – édition 2018

L'ADEME relance son dispositif de soutien pour augmenter l'utilisation de matières plastiques issues du recyclage.

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte fixe des objectifs ambitieux en matière de recyclage et de lutte contre le gaspillage. Afin d'accompagner la réalisation de ces objectifs et forte du succès de la première édition en 2016, l'ADEME relance le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques ». **Ouvert jusqu'au 30 novembre 2017, « ORPLAST 2 » vise à soutenir l'intégration de matières plastiques recyclées dans la production industrielle, dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources.**

Qu'est-ce que le dispositif ORPLAST 2 ?

Ce dispositif comporte :

- Des **aides aux études et à l'investissement** pour adapter les processus de fabrication à l'utilisation de matières plastiques issues du recyclage.
- Un **soutien à l'approvisionnement** en matières plastiques issues du recyclage, sous forme de soutien à la tonne utilisée, pouvant atteindre 200 k€ par bénéficiaire.

Accompagner les acteurs industriels dans l'économie circulaire

Le dispositif **Objectif Recyclage PLASTiques (ORPLAST)** soutiendra financièrement **l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs**. En favorisant l'augmentation de la demande en matières premières issues du recyclage, ce dispositif contribuera à maintenir l'équilibre économique de la filière, tout en créant les conditions d'une demande forte et durable dans le temps.

Alors que la **chute drastique des cours du pétrole et des matières premières** depuis 2014 met en grande difficulté une partie de l'industrie du recyclage, **ce dispositif est une réponse** transitoire qui va ainsi permettre de développer et de **pérenniser le secteur du recyclage** en France, créateur d'emplois. Dans le cadre des travaux du Conseil National de l'Industrie, le Comité Stratégique de la Filière Chimie-Matériaux a proposé un plan ambitieux d'augmentation de plus de 300 000 tonnes de la demande en plastique recyclé. Les 68 projets financés en 2016 pour environ 15 M€ devraient permettre d'ici à 2020 d'augmenter d'environ 100.000 tonnes par an la quantité de plastiques recyclés incorporés par les plasturgistes français, contribuant ainsi à une réduction des impacts environnementaux de la filière d'environ 300.000 tonnes d'équivalent CO2 et 1 300 GWh. D'une manière générale, les projets soutenus porteront sur :

- **l'utilisation de matières plastiques recyclées** en complément ou substitution de plastique vierge ;
 - **la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées** par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).
- Sont concernées** : toutes les entreprises (quelle que soit leur taille) situées sur le territoire français, utilisatrices de matières plastiques.

Calendrier

Les documents de soumission seront mis en ligne mi-septembre 2017.

Les candidatures peuvent être déposées au plus tard le **30 novembre 2017**.

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ORPLAST2017-68>

Opération CLEAN SWEEP : La liste des partenaires rendue publique

PlasticsEurope a décidé de rendre publique la liste des industriels et associations engagés dans OCS (Operation Clean Sweep), l'objectif étant de montrer l'importance de cette opération et de multiplier les engagements par un effet d'entraînement.

<http://www.opcleansweep.eu/partners/>

4 phtalates identifiés comme perturbateurs endocriniens

Par une décision du 4 juillet 2017, la Commission Européenne vient d'identifier le phtalate de bis (2-éthylhexyle) (DEHP) (CAS 117-81-7), le phtalate de dibutyle (DBP) (CAS 84-74-2), le phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (CAS 85-68-7) et le phtalate de diisobutyle (DIBP) (CAS 84-69-5) comme SVHC en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien pour lesquelles il est scientifiquement prouvé qu'elles peuvent avoir des effets graves sur la santé humaine.

Pour rappel, ces quatre substances figurent à l'annexe XIV du règlement REACH.

INRS : Base de données sur les maladies professionnelles

Parmi les outils mis à la disposition des salariés, des employeurs et des médecins du travail par l'INRS, il y a notamment la base de données en ligne sur les tableaux de maladies professionnelles.

Cette base permet d'identifier si, dans une situation donnée (maladie et exposition professionnelle), un tableau peut être potentiellement concerné.

Pour accéder aux contenus de cette base, 3 possibilités existent désormais :

- 1/ Une recherche par mot(s) libre(s) portant sur le contenu des tableaux réglementaires uniquement (et pas sur les commentaires). Un important travail d'enrichissement a été réalisé (synonymes, interprétation des termes utilisés dans les tableaux, numéros CAS des produits chimiques).
- 2/ Un plan de classement en 14 rubriques afin de faciliter la recherche des pathologies.
- 3/ Un accès direct aux tableaux par la liste complète de ces derniers classés par numéro de tableau et par régime (général et agricole).

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp.html>





Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site !

www.autoplasticgate.com

